

PROPOSITION

Budget 2027

mission enseignement supérieur

Liasse d'amendements de la FAS

Octobre 2026



FÉDÉRATION
DES ACTEURS
DE LA SOLIDARITÉ

Rédaction

Laurène RAJON
Responsable plaidoyer parlementaire et relations institutionnelles
laurene.rajon@federationsolidarite.org

Octobre 2026

Fédération des Acteurs de la solidarité - 76 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris

Table des matières

Avis de la Fédération des acteurs de la solidarité sur le projet de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027	4
Proposition d'amendement : Revaloriser les bourses étudiantes pour atteindre au minimum le RSA socle mensuel.....	6

Avis de la Fédération des acteurs de la solidarité sur le projet de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2027, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) soumet aux parlementaires une série d'amendements en faveur d'un budget plus juste et solidaire. Basées sur l'expertise de terrain de son réseau associatif, sur les constats issus de l'accompagnement quotidien des personnes en situation de précarité, ainsi que sur les enseignements tirés des politiques publiques menées en matière de solidarité et d'insertion, ces propositions s'inscrivent dans un contexte d'urgence sociale manifeste.

En effet, selon l'INSEE, en 2024, 9,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine, soit 15,4 % de la population. Cette précarité – à un niveau record depuis 1996 – touche encore davantage les familles monoparentales, en particulier lorsque la cheffe de famille est une femme, les personnes immigrées, les « inactifs » (à l'exception des retraités) ainsi que les enfants. Cette situation alarmante se traduit notamment par l'absence de solution d'hébergement pour 2 355 enfants, dont 514 âgés de moins de trois ans, dans la nuit du 18 au 19 août 2026, malgré un appel au 115, comme le révèle le dernier baromètre "Enfants à la rue" de la FAS et de l'UNICEF. Par ailleurs, selon le 31^{ème} rapport sur l'état du mal-logement en France publié par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, 350 000 personnes étaient sans domicile et 2,8 millions de ménages étaient en attente d'un logement social en 2025 — un niveau record. La même année, le Collectif Les Morts de la Rue recensait 929 décès de personnes vivant à la rue, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré.

Ces données, qui ne cessent d'empirer, illustrent l'échec des politiques publiques reposant sur l'activation des dépenses dites passives en matière d'emploi ou d'insertion, la marchandisation du logement, le recul des mécanismes de solidarité collective, l'individualisation des droits et la stigmatisation des populations les plus précaires, notamment les personnes étrangères. Elles viennent objectiver ce que les associations et les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux observent sur le terrain et dénoncent chaque jour : la pauvreté ne recule pas — pire, elle s'enracine. Ce n'est plus un signal d'alerte, c'est une réalité structurelle que les responsables politiques doivent affronter avec lucidité et volontarisme.

Dans ce contexte, la FAS appelle les parlementaires à un sursaut, à plus forte raison dans la perspective des élections présidentielles de 2027 et de potentielles élections législatives qui seront décisives. La FAS entend peser dans la campagne présidentielle en formulant des propositions politiques sur l'ensemble de son champ d'expertise. Elle organisera également, dans le cadre de son congrès à Marseille fin janvier 2027, un grand temps d'échanges et de réflexions entre les personnes concernées, les acteurs de terrain, la société civile et les décideurs publics, afin de lutter contre les exclusions et de promouvoir des politiques publiques plus justes et solidaires. C'est dans ce même esprit d'engagement et de mobilisation que la FAS formule ici des propositions pour le budget de la France en 2027.

Les associations sont pleinement conscientes des contraintes financières qui pèsent sur les responsables publics et partagent la nécessité d'une gestion rigoureuse des comptes publics. Elles en font d'ailleurs elles-mêmes l'expérience au quotidien, devant répondre à des besoins croissants avec des moyens de plus en plus restreints, comme l'a récemment souligné l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) en mai 2024 et comme l'a démontré l'enquête "associations de solidarité en voie de disparition" de la FAS en septembre 2025. Dans cette perspective, des solutions sont avancées pour mobiliser des recettes supplémentaires et financer notre modèle de solidarité collective. Le Pacte du pouvoir de vivre, auquel participe la FAS, propose de revoir certaines dépenses publiques inefficaces ou contreproductives, telles que les exonérations de cotisations patronales mal ciblées, les aides

aux entreprises sans condition, ou encore les dépenses nuisibles à l'environnement. Associés à une réforme de la fiscalité des revenus et du capital — visant à renforcer la progressivité de l'impôt et à faire davantage contribuer les ménages les plus aisés — ces leviers fiscaux permettraient à la fois d'assurer une contribution plus équitable de chacun.e et de garantir les investissements dans notre système de protection sociale ; patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Il convient enfin de rappeler que les investissements engagés dans la solidarité aujourd'hui constituent un levier d'économies pour demain.

Le défi de mieux répartir l'effort collectif pour garantir l'accès aux droits fondamentaux et renforcer la solidarité est d'ampleur. Pour contribuer à ce travail, la FAS et son réseau ont élaboré une série de propositions ciblées, portant sur les missions suivantes :

- « **Cohésion des territoires** », à travers des mesures pour relancer la production de logements sociaux ; renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence (création de nouvelles places, sincérité budgétaire) ; améliorer l'accueil des publics spécifiques (femmes victimes de violences, personnes en situation de prostitution, femmes enceintes ou en post-partum sans solution, jeunes), et consolider les dispositifs de veille sociale et de coordination (SIAO) ;
- « **Immigration, Asile et Intégration** », en annulant les fermetures de places dans le Dispositif National d'Accueil ; en revalorisant l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) ; en renforçant l'accompagnement global des personnes exilées et la garantie de l'exercice du droit d'asile, et en garantissant des réponses adaptées aux publics les plus vulnérables (enfants, femmes victimes de violences, personnes LGBTQIA+) ;
- « **Solidarité, Insertion et Égalité des chances** », en soutenant mieux les publics les plus précaires, notamment les personnes sans ressources, les jeunes en difficulté, les femmes victimes de violences, et les mineur.es victimes d'exploitation et de traite des êtres humains ; en indexant les prestations sociales sur l'inflation, tout en renforçant le rôle des associations dans la lutte contre l'exclusion ;
- « **Travail, emploi et administration des ministères sociaux** », avec un ensemble de mesures destinées à consolider le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), aujourd'hui fragilisé, et à promouvoir un « plein emploi solidaire » ;
- « **Culture** », en intégrant les droits culturels dans l'accompagnement social ; en favorisant l'accès des publics en précarité aux pratiques artistiques et en soutenant des programmes tels que Respirations et Été culturel, qui renforcent la coopération entre acteurs sociaux et culturels et contribuent à la lutte contre l'exclusion.
- « **Santé** », en favorisant des espaces en non-mixité dans les CAARUD et les CSAPA, et en documentant les inégalités d'accès aux soins (refus de soins, santé mentale des publics précaires, besoins spécifiques des personnes exilées).

La Fédération demeure à la disposition des parlementaires et de leurs équipes pour appréhender les enjeux de ses propositions.

Proposition d'amendement : Revaloriser les bourses étudiantes pour atteindre au minimum le RSA socle mensuel

ART. 58

N°

ASSEMBLEE NATIONALE

XX octobre 2026

PLF POUR 2027 - (N°)

AMENDEMENT

présenté par

ARTICLE 58

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
231 – Vie étudiante	2 043 890 503		2 043 890 503	
150 - Formations supérieures et recherche universitaire		2 043 890 503		2 043 890 503
TOTAL	2 043 890 503	2 043 890 503	2 043 890 503	2 043 890 503
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revaloriser les bourses sur critères sociaux afin que leur montant annuel atteigne au minimum le niveau du RSA socle mensuel. Cette mesure est indispensable pour garantir aux étudiants un revenu minimum décent, condition nécessaire pour poursuivre leurs études dans des conditions dignes et réduire les situations de précarité.

Actuellement, les bourses sur critères sociaux varient de 1 454 € à 6 335 € par an pour l'année universitaire 2025-2026, soit des montants inférieurs au RSA socle « personne seule » (651,69€/mois). Ces montants restent insuffisants pour garantir un niveau de vie décent aux étudiants, ce qui place une part importante d'entre eux dans une vulnérabilité financière majeure. Le RSA représente le strict minimum pour couvrir les besoins élémentaires et ne permet pas de faire face aux aléas de la vie étudiante.

Les étudiants sont confrontés à des difficultés concrètes et multiples : logement précaire ou coûteux, difficultés pour se nourrir correctement, impossibilité de financer le matériel pédagogique, renoncement aux activités culturelles et sociales et isolement. Ces situations sont particulièrement marquées chez les étudiantes, qui peuvent également subir des violences sexuelles ou sexistes, des discriminations, et doivent souvent concilier études et

emploi pour subvenir à leurs besoins. L'accumulation de ces facteurs contribue à un stress important, à l'anxiété et à la dépression, avec des conséquences directes sur la réussite académique et le bien-être général.

La revalorisation proposée permettrait de :

- garantir un revenu minimum équitable pour tous les boursiers, indépendamment de l'échelon ;
- prévenir les situations de précarité et de renoncement, notamment en matière de logement, d'alimentation et d'accès aux études ;
- assurer une cohérence des politiques sociales, en alignant le soutien aux étudiants sur le niveau de vie garanti par le RSA ;
- renforcer l'égalité des chances, en permettant à tous les étudiants, et notamment les plus fragiles, de suivre leurs études dans des conditions dignes.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est donc proposé de majorer, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de 2 043 890 503 € l'action 01 « aides directes » du programme 231 « Vie étudiante » par la diminution à due concurrence de l'action 01 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Il convient de noter que la proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires. Notre intention n'est pas de ponctionner un programme et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.

Tel est l'objet du présent amendement, soutenu par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

Estimation du coût

2 043 890 503 euros supplémentaires (+ 2 354,1 milliards déjà consacrés aux bourses), répartis comme :

Échelon 0 bis : montant annuel bourse = 1 454 €, nombre de boursiers = 212 911.

Complément par étudiant = 6 516,9 – 1 454 = 5 062,9 €

Complément total = 5 062,9 € × 212 911 ≈ **1 077 947 102 €**.

Échelon 1 : montant annuel bourse = 2 163 €, nombre de boursiers = 89 984

Complément par étudiant = 6 516,9 – 2 163 = 4 353,9 €

Complément total = 4 353,9 × 89 984 ≈ **391 781 337,6 €**.

Échelon 2 : montant annuel bourse = 3 071 €, nombre de boursiers = 47 035 .

Complément par étudiant = 6 516,9 – 3 071 = 3 445,9 €

Complément total = 3 445,9 × 47 035 ≈ **162 077 906,50 €**.

Échelon 3 : montant annuel bourse = 3 828 €, nombre de boursiers = 46 992 .

Complément par étudiant = 6 516,90 – 3 828 = 2 688,90 €

Complément total = 2 688,90 × 46 992 = **126 356 788,80 €**

Échelon 4 : montant annuel bourse = 4 587 €, nombre de boursiers = 45 354 .

Complément par étudiant = 6 516,90 – 4 587 = 1 929,90 €

Complément total = **1 929,90 × 45 354 = 87 528 684,60 €**

Échelon 5 : montant annuel bourse = 5 212 €, nombre de boursiers = 84 415 .

Complément par étudiant = 6 516,90 – 5 212 = 1 304,90 €

Complément total = 1 304,90 × 84 415 = **110 153 133,50 €**

Échelon 6 : montant annuel bourse = 5 506 €, nombre de boursiers = 76 715 .

Complément par étudiant = 6 516,90 – 5 506 = 1 010,90 €

Complément total = 1 010,90 × 76 715 = **77 551 193,50 €**

Échelon 7 : montant annuel bourse = 6 335 €, nombre de boursiers = 57 693.

Complément par étudiant = 6 516,90 – 6 335 = 181,90 €

Complément total = 181,90 × 57 693 = **10 494 356,70 €**

Échelon	Nombre de bénéficiaires	Montant annuel bourse (€)	Montant mensuel bourse (10 mois.)	RSA mensuel (€)	Écart mensuel sur 10 mois (€)	Écart annuel (€)
0 bis	212 911	1 454	145	651, 69	- 506,69	- 5 062,9
1	89 984	2 163	216	651, 69	- 435.69	- 4 353,9
2	47 035	3 071	307	651, 69	- 344.69	- 3 446,9
3	46 992	3 828	383	651, 69	- 268,69	- 2 686,9
4	45 354	4 587	459	651, 69	- 192.69	- 1 926,9
5	84 415	5 212	521	651, 69	- 130,69	- 1306,9
6	76 715	5 506	551	651, 69	- 100,69	- 1 006,9
7	57 693	6 335	633	651, 69	- 18, 69	- 186,9

Pour rappel, en 2025, les bourses sur critères sociaux représentent **2 354,1 M€**.

661 099 boursiers pour l'année 2025-2026.

Source

Rapport annuel de performances du programme 231 « Vie étudiante »

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 Fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Pour la **SOLIDARITÉ** contre les exclusions

federationsolidarite.org

